



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no 729 modifiant le Règlement de zonage no 603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 729 modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

- Remplacer l'article 12.5.2 du règlement de zonage #603;
- Remplacer l'article 12.5.3 du règlement de zonage #603;
- Remplacer l'article 12.5.4 du règlement de zonage #603;
- Supprimer l'article 12.5.5 du règlement de zonage #603;
- Supprimer l'article 12.5.7 du règlement de zonage #603;
- Remplacer l'article 12.5.8 du règlement de zonage #603;
- Remplacer l'article 12.5.9 du règlement de zonage #603;
- Remplacer l'article 12.5.10 du règlement de zonage #603;

Le présent règlement a pour objectif d'encadrer l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtières et aux glissements de terrain dans les dépôts meubles.

Une assemblée publique aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date :	Mardi le 30 janvier 2024
Endroit :	Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)
Heure :	18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement ne contient cependant pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaît notamment la zone concernée, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 17 JANVIER 2024

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier